

Commission des DOUANES

Sous Commission de l'Importation

PROCES VERBAUX

du 28 Février 1940

au 6 mars

A

Premiere réunion de la SOUS-COMMISSION DE L'IMPORTATION



Président: M. CHANAL

Présents: MM. Gautron, Converset, Moïse Lévy, Rogé, Maroger Donon, Ulysse-Fabre, Turbat, Lauvray, Bachelet.

M. Ulysse FABRE rappelle que la Sous-Commission a pour objectif essentiel l'étude des contingents et des licences d'importation et propose que cette étude se fasse Ministère par Ministère.

La Sous-Sommission, a l'unanimité, désigne comme Rapporteur Général M. Rogé. Celui-ci indique qu'il y a deux procédés de répartition du travail, soit par Ministères, soit par branche d'activité.

M. DUFAU-PERES - Il s'agit essentiellement d'informer la Commission des conditions dans lesquelles sont émises les licences. Or les groupements professionnels sont rattachés chacun à un Ministère déterminé. L'étude par Ministères semblerait donc logique. Le Ministère du Commerce a lui même deux catégories d'attributions: a) la Direction de la production accorde les licences pour les produits, dont le Ministère du Commerce est le Ministère responsable (c'est le droit commun); b) la Direction du Commerce Extérieur est un organisme centralisateur et coordonnateur qui s'assure uniquement que les licences sont correctes en la forme; au point de vue fond le rôle essentiel appartient au Comité d'importation et au Ministère responsable. Il y aurait sans doute utilité de comparer les différents ministères pour s'inspirer des bons résultats obtenus dans certains d'entre eux et les appliquer aux autres.

M. DONON - L'essentiel est la consultation des organisations intéressées, avant la décision du Ministre responsable. On peut penser que trop souvent le Ministère du Commerce se montre plus généreux que ne le désireraient les organisations professionnelles agricoles (exemple des oranges d'Espagne). Mais par ailleurs il y a des abus commis par les intéressés eux-mêmes et c'est là dessus qu'il faut faire porter d'abord l'enquête.

M. ROGE - Il y a deux problèmes essentiels: la fixation des quantités à importer et la répartition de ces quantités. Il propose de se charger lui-même des questions relatives à l'agriculture et au ravitaillement général. En ce qui concerne les autres Ministères, on désignera des rapporteurs spéciaux s'il y a lieu.

M. DUFAU-PERES souligne les avantages de la procédure d'examen par les rapporteurs spéciaux de la Chambre auprès de chaque Ministère.

La Sous-Commission décide de se réunir le mercredi suivant à 14 h.30.

La séance est levée à 15 h.15

—
—

3

REUNION DE LA SOUS-COMMISSION DES IMPORTATIONS

du Mercredi 6 mars 1940

M. Néron ouvre la séance à 14 h.45.

Présents: MM. Turbat, Converset, Toy-Riont, Roger Lauvray, Labbé, Elby, Bachelet, Gautron, Serlin, Ulysse Fabre.

M. ROGE expose les grandes lignes des problèmes dont la Sous-Commission aura à se préoccuper. Il rappelle le mécanisme des importations: le Ministère du Commerce fixe les quantités à importer par chaque Ministère; c'est ensuite le Ministère responsable qui répartit le chiffre total à l'intérieur du Ministère et par l'intervention de groupements professionnels: c'est là que se produisent les abus et c'est sur ce point surtout que la Commission aura à enquêter.

La Section du Ministère du Commerce intervient ensuite pour la forme.

Etant donné la multiplicité des produits et des Ministères, M. Rogé ne peut exercer personnellement de contrôle dans chaque ministère. Il faudra donc que le travail soit réparti entre les commissaires.

M. TOY-RIONT intervient ensuite pour indiquer les conclusions qu'il se propose de formuler le lendemain en séance publique, comme conclusion du débat économique: Défaut complet de coordination entre les services; délais manifestement excessifs pour l'obtention des licences bien que de six semaines au début de la guerre il ait été maintenant réduit à trois semaines, etc... Le Ministère responsable devrait se borner à faire un inventaire des ressources et besoins du pays, sur le vu duquel les groupements locaux (Chambres de Commerce, Régions économiques) attribueraient les licences: ces suggestions ont été adoptées, dans sa dernière réunion, par le Comité

Permanent économique. Cela permettrait de décongestionner les administrations centrales et d'agir plus facilement sur place.

Comme organisation centrale, il faudrait au moins un Comité interministériel. Au printemps 1939, les Commissions de défense nationale avaient même proposé la création d'un Ministère du Ravitaillement, avec trois Directions dont l'une chargée spécialement du ravitaillement civil et du contrôle des prix. C'est une besogne pour laquelle le Ministère de l'Agriculture n'est pas du tout organisé.

C'est ainsi que pour les oléagineux, c'est le 15 décembre seulement qu'on a sorti un inventaire et ses conclusions ont été reconnues inexactes dès le 10 janvier. D'où le manque d'huile dont on souffre actuellement. Par ailleurs, l'Intendance, comme d'autres Ministères n'ont tenu aucun compte des décisions du Comité de surveillance des prix.

M. ROGE critique également le ravitaillement général et les intendants qui en assurent la gestion.

Revenant à la question de la répartition du travail entre les Commissaires, M. Turbat indique qu'il faudrait plusieurs rapporteurs par Ministère et qu'il conviendrait de les spécialiser suivant les postes du Tarif douanier qu'ils connaissent le mieux.

M. ROGE critique la façon dont s'opère actuellement la répartition. Pour que l'on puisse importer, il faut d'abord que l'on vous ait reconnu la qualité d'importateur et ensuite que l'on ait importé, pendant l'année qui sert d'année de base, pour la répartition des licences. Or quelqu'un peut très bien avoir importé pendant 10 ans, sans avoir importé pendant l'année de base. Il est certain que l'inventaire des besoins réels répondrait mieux à la situation, mais ce serait une besogne considérable.

La Sous-Commission procède ensuite à une première répartition des rapports qui sont attribués :

Ministère de la Guerre, Direction de la Cavalerie : M. Labbé.

5

MINISTÈRE de la GUERRE : Direction de l'Intendance
et de l'Habillement : M. Maroger

Ministère de l'Agriculture, Importations
agricoles: MM. Gautron, Turbat, Lauvray
Ravitaillement général: MM. Rogé, Toy-Riont
Forêts : M. Viellard.

Ministère du Commerce: MM. Bachelet, Labbé.

Les autres rapports seront distribués ultérieurement.

M. Converset soulève la question des droits de douane sur les pièces de tracteurs et machines agricoles

1° Le récent décret-loi ne les a pas diminués, comme on pourrait le croire car: certaines pièces ne bénéficient pas de la réduction de droits et sont au contraire frappées d'une augmentation en raison du fait qu'elles sont assimilées aux pièces d'automobiles.

2° Il faut que le cultivateur procède lui-même aux formalités d'importation au lieu de passer par les maisons spécialisées, ce qui est évidemment tout à fait impraticable.

M. Dufau-Pérès indique, en ce qui concerne le premier point, que le décret-loi n'avait été soumis ni à l'Agriculture, ni au Commerce, et que les pièces soustraites au bénéfice de la nouvelle réglementation vont y être réintégrées par le moyen d'un Rectificatif au Journal Officiel.

M. Converset souligne que ce Rectificatif ne fera pas disparaître les seconds inconvénients qu'il a signalés et qui sont encore beaucoup plus graves que les premiers.

Ces observations sont appuyées par M.M. Labbé, Gautron et Lauvray. On risque d'avoir de nombreux tracteurs immobilisés.

M. Ulysse Fabre ajoute que la Commission fait entièrement siennes la protestation de M. Converset.

M. Rogé propose que la Commission^{ne}/se réunisse pas dès la semaine suivante, de façon à attendre d'avoir les résultats du débat économique pendant devant le Sénat, ensuite l'audition des représentants du Ravitaillement général devant le Comité d'Economie Générale qui doit avoir lieu incessamment.

La séance est levée à 15 h.45.